

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'ADAMAOUA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MBERE  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE DIR  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



FC n° 0318 /GET/C DIR /CRR AD /2026  
REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
ADAMAOUA REGION  
\*\*\*\*\*  
MBERE DIVISION  
\*\*\*\*\*  
DIR COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

DAT

11/03/2026

**DECISION MUNICIPALE N°001/DM/C DIR /SG/ 2026 DU 23 MARS 2026**

PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE MARCHE OBJET DE L'AVIS DE DOSSIER DE CONSULTATION N°001 /DC /C-DIR/SG/CIPM/ 2026 DU 04 MARS 2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 12 BOUTIQUES AU NOUVEAU MARCHÉ DE DIR SUIVANT L'AUTORISATION DE GRÉ A GRÉ N°01519-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 27 FEVRIER 2026, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA :

DOSSIER DE CONSULTATION N°001 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 12 BOUTIQUES AU NOUVEAU MARCHÉ DE DIR

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2021/021 du 17 Décembre 2020 portant loi de règlement et Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.
- Vu le décret n° 93/322 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune Rurale de Dir ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives et Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;
- Vu l'arrêté n°000021/A/MINDDEVEL/DCTD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire HOUSSEINI ISSA et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Dir ;
- Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire n° 0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.
- Vu la décision municipale N°005/DM/C DIR/SG/2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de DIR ;
- Vu la décision municipale N°001/DM/C DIR/SG/2026 portant désignation des membres du Comité Ad Hoc pour l'examen des offres relative aux avis de consultation N°001 du 04 mars 2026 dans la Commune de Dir ;
- Vu l'autorisation de passer ce marché en procédure de gré à gré N°01519-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 27 février 2026 pour les travaux de construction de 12 boutiques au nouveau marché de Dir ;

Considérant les Avis de Dossier de Consultation n°001/DC/C DIR/SG/CIPM/2026 du 04/03/2026 Pour réalisation de projet ci-dessus dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.  
Considérant le procès-verbal d'ouverture des plis N°001/PV/C-DIR/CADHOC/2026 du Comité Ad Hoc.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Soumissionnaire ci-dessous retenu pour la réalisation de projet ci-dessus, dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua :

Maitre d'ouvrage	Objet et Lieu d'exécution	Entreprises	Montant TTC (FCFA) prévisionnel du projet	Montant TTC(FCFA) attribué	Montant HT (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE COMMUNE DE DIR	Pour les travaux de construction de 12 boutiques au nouveau marché de Dir	ETS ISHAM TEL : 697 59 69 35	60.000.000 F CFA	59.998.849 F CFA	50.313.500 F CFA	Quatre(04) Mois	Attributaire

Un délai d'exécution est de (cent vingt) 120 jours, à compter de la date de signature des différentes Notifications des Ordres de Service de démarrage.

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Dir, le 23 MARS 2026

**LE MAIRE,**

(AUTORITE CONTRACTANTE)

### AMPLIATIONS

- PREFET/MBERE(ATCR)
- DDMAP/MBERE
- ARMP/AD/NDERE (pour publication))))
- CIPM/C-DIR
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS



*Housseini Issa*



COMMUNIQUE N°001/C/C DIR /SG/ 2026 DU

23 MARS 2026

PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE- MARCHÉ OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 001 /AC /C-DIR/SG/CIPM/ 2026 DU 04 MARS 2026, POUR LES REALISATIONS DU PROJET SUIVANT DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA :

- Dossier de Consultation relatif à la construction de 12 boutiques au nouveau marché de Dir, dans la Commune de Dir ;

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR, porte à la connaissance du public que :

Par Décision N° 00 1 /DM/C-DIR/SG/2026 DU 23 MARS 2026

L'Entreprise dont le nom suit, est déclarée attributaire de la lettre-marché relative à l'Avis de Consultation susmentionné pour les montants et les délais suivants :

Maitre d'ouvrage	Objet et Lieu d'exécution	Entreprises	Montant TTC (FCFA) prévisionnel du projet	Montant TTC(FCFA) attribué	Montant HT (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE COMMUNE DE DIR	Pour les travaux de construction de 12 boutiques au nouveau marché de Dir	ETS ISHAM TEL : 697 59 69 35	60.000.000 F CFA	59.998.849 F CFA	50.313.500 F CFA	Quatre(04) Mois	Attributaire

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la Mairie de DIR, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de leurs projets de la lettre-marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

**AMPLIATIONS :**

- PREFET MB
- DDMAP/MBERE
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- SOPECAM/NDERE (pour publication)
- CIPM/DIR
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER

DIR, le 23 MARS 2026

LE MAIRE/THE MAYOR,  
(AUTORITE COONTRACTANTE)



Housseini Issa